



Peut-on obliger une entreprise à répondre à un marché subséquent ?

Fiche pratique publié le 24/02/2017, vu 2422 fois, Auteur : [Maître Malvina Mairesse](#)

Pour éviter le zéro réponse, les ententes et les offres de couverture, l'acheteur public peut insérer une clause dans l'accord-cadre obligeant l'entreprise à répondre aux marchés subséquents, pénalités à la clef. Toute médaille a son revers : la technique peut faire fuir d'éventuels candidats.

Pour éviter le zéro réponse, les ententes et les offres de couverture, l'acheteur public peut insérer une clause dans l'accord-cadre obligeant l'entreprise à répondre aux marchés subséquents, pénalités à la clef. Toute médaille a son revers : la technique peut faire fuir d'éventuels candidats.

Article intégral publié le 10 janvier 2017 sur www.achatpublic.info avec interview de Me Malvina Mairesse